

DECISION MUNICIPALE N° D042/2026

Objet : COMMANDE PUBLIQUE - Marché 2026-002_OP - Attribution du marché de travaux de rénovation des sanitaires garçons à l'école élémentaire Fernand PERRIN à Caumont sur Durance

Le Maire de Caumont sur Durance,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22 4°,
- Vu la délibération n°03020426 du 27/03/2026 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire,
- Vu le code de la commande publique et notamment les articles 2120-1 et suivants et R2122-8 concernant les marchés passés selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence en raison du montant de référence inférieur à 100 000 € HT pour les travaux,
- Vu le projet d'acte d'engagement valant cahier des clauses particulières ayant pour objet les travaux de rénovation des sanitaires garçons à l'école élémentaire Fernand PERRIN à Caumont sur Durance, sise 3 rue des écoles, 84510 CAUMONT SUR DURANCE,
- Considérant la nécessité pour la Commune de rénover les sanitaires des garçons de l'école Fernand Perrin,
- Considérant que le Maire dispose de la délégation du Conseil Municipal pour attribuer les marchés dans la limite du montant de 300 000 € HT.
- Considérant l'offre présentée par le candidat,

DECIDE

Article 1 : Le marché sans publicité ni mise en concurrence n°2026-002_OP relatif aux travaux de rénovation des sanitaires garçons à l'école élémentaire Fernand PERRIN à Caumont sur Durance est attribué selon les conditions suivantes :

Désignation	Siège social	SIRET
EI REYNAUD Julien	313 CHEMIN DES SAULES 84210 PERNES-LES-FONTAINES	499 704 500 00044
Montants	40 804,80 € HT 48 965,76 € HT	Prix global et forfaitaire. Prix ferme.

Article 2 : Les prescriptions particulières dérogeant ou complétant le CCAG travaux figurent dans l'acte d'engagement valant cahier des clauses particulières en annexe de la présente décision.


Article 6 : Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le préfet de Vaucluse, à Monsieur le Comptable des finances publiques et notifiée au titulaire du marché.

Fait à Caumont, le 06/07/2026.

Le Maire

Claude Morel

Pour le Maire et
pour le délégué
adjoint
M. Jean-Luc LUSTENBERGER





ACTE D'ENGAGEMENT VALANT
Cahier des Clauses Particulières
N° de Marché 2026-002_OP
Travaux de rénovation des sanitaires garçons à l'école
élémentaire Fernand PERRIN

Dispositions législatives et réglementaire	Code de la Commande Publique
Cahier des Clauses Administratives Générales Applicables (CCAG)	Travaux 2021 https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043310421
Forme du marché	Marché simple
Procédure de passation	Sans Publicité ni mise en concurrence (art. L2120-1 et suivants du code de la commande publique < 100 000 € HT (art. R2122-8 du même code).

1.	Objet du Marché	Travaux de rénovation des sanitaires garçons à l'école élémentaire Fernand PERRIN
2.	Lieu d'exécution	Ecole Elémentaire Fernand PERRIN 3 rue des écoles 84510 CAUMONT SUR DURANCE



3. Maîtrise d'œuvre, Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Maitrise d'ouvrage et ordonnateur	MAIRIE DE CAUMONT SUR DURANCE Place du 8 mai 1945 84510 CAUMONT SUR DURANCE SIRET : 21840034900013 Représenté par son Maire, M. Claude Morel Ci-après dénommé « pouvoir adjudicateur » ou « Maître d'ouvrage ».
Maitrise d'œuvre, pilotage, coordination du chantier	Monsieur Jean-Luc Lustenberger, 1 ^{er} adjoint au Maire 06 72 76 82 07 jl.lustenberger@caumont-sur-durance.fr
Renseignements administratifs et financiers	Service Finances et Commande Publique Monsieur Guillaume GREGOIRE, Responsable du service 04 90 01 22 54 finances@caumont-sur-durance.fr
Comptable assignataire public des paiements :	M. le Comptable public, Service gestion Comptable d'Avignon Cité Administrative - BP31091 84097 AVIGNON CEDEX 9

4. Contractant(s)

Je soussigné(e), **Monsieur Julien REYNAUD, entrepreneur individuel, (ci-après dénommé contractant ou titulaire)**

Dénomination	EI REYNAUD Julien
Adresse	313 CHEMIN DES SAULES, 84210 PERNES-LES-FONTAINES
APE	43.21A
SIRET	499 704 500 00044

- après avoir pris connaissance du présent document Acte d'Engagement valant Cahier des Clauses Particulières et des documents qui y sont mentionnés,
- après avoir établi la déclaration du candidat, et produit les certificats et attestations fiscales et sociales,

M'ENGAGE sans réserve conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter la fourniture de biens, services et travaux dans les conditions ci-après définies. L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 30 jours à compter de la date limite de réception des offres.

5. Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité :

- ↓ Le présent document valant acte d'engagement (A.E.)
- ↓ Le cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de travaux, du 30 mars 2021.
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043310421>
- ↓ L'offre du titulaire

6. Montant du marché

Forme du prix	Global et Forfaitaire
Type de prix	Ferme. Actualisation sans objet au vu de la validité des offres.
Révision des prix	Néant
Montant HT	40 804,80 €
Montant TVA (20%)	8 160,96 €
Montant TTC	48 965,76 €

Le détail de la détermination du prix global et forfaitaire est fourni en annexe 1.

Toute modification du contenu des prestations ou toute modification impactant le montant du marché devra être agréée par le Maître d'ouvrage préalablement à l'exécution de ces modifications.

7. Délais d'exécution

Les prestations seront exécutées par le titulaire selon les durées et délais suivants :

Durée maximale en jours calendaires	40 jours
--	----------

Cette durée comprend l'installation du chantier, l'exécution du chantier, le repliement des installations de chantier et la remise en état des lieux.

8. Clauses de financement et de sûreté

8.1. Garantie financière sur les prestations

Le Paiement des prestations ne donne pas lieu à retenue de garantie.

8.2. Avance

En application de l'article R.2191-4 du code de la commande publique, il est prévu au marché une avance correspondant à 30 % du montant TTC du marché arrondi à l'entier inférieur soit 14 689 € (12 240,83 € HT + 2 448,17 € de TVA).

Le contractant Renonce au bénéfice de l'avance Accepte le bénéfice de l'avance

En cas d'acceptation de l'avance, le contractant devra déposer la demande de paiement selon les modalités fixées au point suivant.

Le versement de l'avance n'est pas conditionné à la fourniture d'un cautionnement ou d'une garantie à première demande.

8.3. Facturation et paiement

Les demandes de paiement sont obligatoirement déposées par le titulaire sur le portail Chorus Pro <https://chorus-pro.gouv.fr>. Elles reprennent les références du marché, et sont conformes aux modalités suivantes :

N° Acompte	Montant acompte	Modalités particulières
Avance	12 240,83 € HT 14 689,00 € TTC	Si souscrite
Acompte final	Montant du solde des prestations	A réception des prestations

8.4. Paiements

Les sommes dues en exécution du marché seront payées par prise en charge du mandat administratif émis par l'ordonnateur et transmis au comptable public, sous réserve de la production des pièces justificatives, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de réception de la demande d'acompte.

Le non-respect de ces délais donnera lieu au versement des intérêts moratoires et indemnités prévues aux articles R ;3133-25 et suivants du code de la commande publique.

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de : **REYNAUD Julien**

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE				
PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ				
<p>Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, prélèvements, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.</p> <p>ATTENTION : Les domiciliations de prélèvements ne sont pas autorisées sur les comptes d'épargne.</p>				
Banque	Indicatif	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30002	01644	0000071545G	61	CL L ISLE S-LA SORGUE (01644)
IDENTIFICATION INTERNATIONALE				
IBAN	FR67 3000 2016 4400 0007 1545 G61			
Code B.I.C	CRLYFRPP			
TITULAIRE DU COMPTE : M JULIEN REYNAUD				

Toute modification des références de paiement du contractant devra être demandée par écrit par le contractant auprès des services financiers du maître d'ouvrage préalablement à toute demande de paiement, accompagnée de la copie du nouveau RIB.

9. Conditions d'exécution des prestations

9.1. Propreté du chantier

La propreté du chantier incombe au titulaire au fil de ses interventions, à savoir :

- ⚡ Le titulaire doit laisser le chantier propre et libre de tous déchets pendant et après l'exécution des travaux dont il est chargé ;
- ⚡ Le titulaire a la charge du nettoyage, de la réparation et de la remise en état des installations qu'il a salies ou détériorées ;
- ⚡ Le titulaire a la charge de l'enlèvement de ses déblais et de leur transport jusqu'aux installations d'élimination ou de tri sélectif des déchets, selon la réglementation en vigueur ;
- ⚡ Le titulaire doit maintenir en état et assurer la propreté des voiries de circulation.

En cas de non-respect de ces exigences, le maître d'œuvre se réserve la possibilité, après simple demande en rendez-vous de chantier non suivie d'effet dans la semaine suivante, de faire intervenir, aux frais de l'entreprise défaillante, une entreprise de nettoyage extérieure.

9.2. Plan de prévention

Le titulaire s'engage à respecter le ou les règlement(s) intérieur(s) en vigueur au sein de la collectivité, ainsi que les dispositions légales en vigueur relatives à l'hygiène et à la sécurité.

9.3. Suivi de l'exécution des prestations

Le titulaire du marché s'engage à assister à toutes les réunions de suivi de chantier sollicitées par le Maître d'œuvre et nécessaires au bon déroulement des prestations.

Le titulaire informe immédiatement le Maître d'œuvre en cas d'événements ou de difficultés rencontrées sur le chantier de nature à impacter le calendrier, la qualité ou le contenu des prestations.

10. Réception

La réception a lieu à l'achèvement de l'ensemble des prestations, elle prend effet à la date de cet achèvement, constatée lors de la dernière réunion de chantier et agréée par les parties.

11. Assurances

Le titulaire atteste sur l'honneur avoir contracté les assurances permettant de garantir sa responsabilité civile et décennale.



12. Litiges

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend éventuel relatif à l'exécution des prestations. En cas de litige, le tribunal administratif est seul compétent : Tribunal administratif de Nîmes

16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30941 Nîmes cedex 09

tél. : 04 66 27 37 00 - greffe.ta-nimes@juradm.fr

<https://nimes.tribunal-administratif.fr>

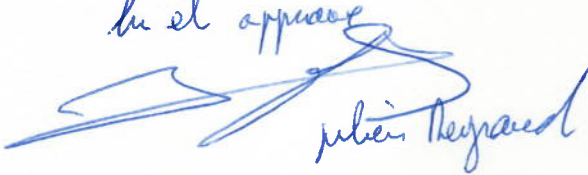
Les autres dispositions du CCAG visé à l'acte d'engagement restent inchangées.

Fait en un seul original.

A CAUMONT SUR DURANCE le 06/07/2026

Julien REYNAUD,
Entrepreneur individuel

Le signataire doit porter la mention manuscrite : « Lu et approuvé », avec tampon et signature originale

Lu et approuvé

Julien Reynaud

Le pouvoir adjudicateur

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A CAUMONT SUR DURANCE, le
Le représentant du pouvoir adjudicateur
Claude MOREL,
Maire de Caumont-Sur-Durance

Copie du présent acte d'engagement est remis au titulaire à la notification du marché intervenue le



Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 084-218400349-20260706-D042_2026-AR

REYNAUD JULIEN Entreprise Générale

Maçonnerie - Placo / Isolation - Carrelage
Electricité Générale-Plomberie-Photovoltaïque-Climatisation

313 chemin des saules - 84210 Pernes-les-Fontaines
06.30.72.71.25 - julien.reynaud84@gmail.com

Assurance Décennale MAAF N° : 184065434 N - MCE - 001

MAIRIE DE CAUMONT SUR DURANCE

Hotel de ville
place du 8 mais1945
84510 Caumont-sur-durance
France

p.ayme@caumont-sur-durance.fr — 0614637937
21840034900013 566

Devis n° DEV-2026-0018

Valable 1 mois

En date du 01/06/2026

Rénovation sanitaire Primaire garçon

N°	Désignation	Qté	PU HT	TVA	Total HT
1	Démolition				4 210,00 €
1.1	Démolition et évacuation des gravats -faux plafond -cloisons -plomberie -carrelage / faïence murale -depose vasque /wc / miroir	1 F	4 210,00 €	20 %	4 210,00 €
2	Plafond				2 814,00 €
2.1	Fourniture et pose Faux plafond suspendu EUROCOUSTIC Dalle TONGA blanc 600x600x22 Réflexion lumineuse : 83% Ossature T24 blanc lumière : Porteur 40mm 3.40m, Entretoise 1.20 /0.60 , Cornière 19x24 3ml fixation + suspente réglable rapide	42 m ²	67,00 €	20 %	2 814,00 €
3	Electricité				1 120,00 €
3.1	fourniture et pose pavé led 600x600 (pièces de passage , lave mains)	8 u	95,00 €	20 %	760,00 €
3.2	fourniture et pose spot led (chaque au dessus de chaque toilette)	8 u	45,00 €	20 %	360,00 €
4	Plomberie				12 588,00 €
4.1	Remplacement des arriver d'eaux pour l'alimentation des vasque et des WC - multicouches D16 et D26	1 F	2 158,00 €	20 %	2 158,00 €
4.2	Remplacement des écoulement des vasque D40 et WC D100	1 F	1 820,00 €	20 %	1 820,00 €

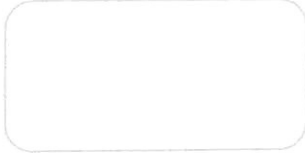
N°	Désignation	Q	PU HT	TVA	Total HT
4.3	fourniture et pose pack WC PORCHER <i>Noe pack WC 655 x 390 mm blanc référence P948001 de la marque Porcher. Ce pack WC Noé sur pied avec abattant Une cuvette sortie horizontale en porcelaine vitrifiée. Un réservoir alimentation latérale, réversible sans démontage. Mécanisme de chasse 3/6 litres, monté et réglé. Abattant thermodur (urea) à charnière inox.</i>	8			
4.4	fourniture et pose vasque double 100cm <i>-vasque style AUGÉ 95X33CM comprit : console de fixation + bonde + syphon avec grille et fileur de montage en serie</i>	6 u	985,00 €	20 %	5 910,00 €
4.5	Fourniture et pose mitigeur presto + souche	12 u	95,00 €	20 %	1 140,00 €
5	Ventilation				650,00 €
5.1	Remplacement bouche de VMC <i>BE 30 J - bouche d'extraction autoréglable wc 30 m3/h diamètre 125</i>	10 u	65,00 €	20 %	650,00 €
6	Carrelage - Faïence				9 627,80 €
6.1	Pose carrelage sol <i>Compris colle Amélioré blanche ou grise et joint</i>	42 m ²	59,00 €	20 %	2 478,00 €
6.2	Fourniture carrelage sol antidérapant Techno+ - grès cérame structuré - ton ivory poivré - 30x30 cm - ép. 8 mm R11	42 m ²	29,90 €	20 %	1 255,80 €
6.3	Pose Faïence murale blanche sur 1.80m <i>Compris colle Amélioré blanche ou grise et joint</i>	70 m ²	65,00 €	20 %	4 550,00 €
6.4	Fourniture Faïence murale Carrelage mur intérieur blanc l.25 x L.40 cm x Ep.8.6 mm ARTENS	70 m ²	19,20 €	20 %	1 344,00 €
7	Cloison Séparatrice Gamme PRIMO (6 +2)				9 795,00 €
7.1	Fourniture et pose cabines sanitaires Primo <i>-Panneaux compact ep:10mm - qualité M2 -quincaillerie nylon avec renfort métalliques -cloison hauteur 1854 + vide/sol 100mm -porte hauteur 1750 verrou a came pivotante renforcé inox -3 paumelles et 2 poignée par porte -pied renforcé inox</i>	1 u	9 795,00 €	20 %	9 795,00 €

Paiement en espèces, par chèque ou par virement bancaire.

Total HT	40 804,80 €
TVA à 20 %	8 160,96 €
Total TTC	48 965,76 €

Le montant peut être révisé en fonction du temps réel passé sur le chantier et de l'ajustement des fournitures et/ou de leurs prix.

Le client
Mention datée et signée :
« Devis reçu avant l'exécution des travaux.
Bon pour travaux. »



Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 084-218400349-20260706-D042_2026-AR

